

Décision n° 2025/01
relative à l'accréditation de
Junia
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Junia
Sigle :	Junia
Type :	Privé
Académie :	Lille
Sites de l'école :	Lille, Châteauroux, Bordeaux

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décisions n° 2019/06-07 et n° 2021/09-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation)

Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur – JUNIA, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue sur le site de Lille.

Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur – JUNIA, en formation initiale sous statut d'apprenti sur les sites de Lille et Châteauroux.

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Lille.

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites de Lille et Bordeaux.

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Lille.

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, spécialité paysage, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Lille.

Catégorie NV (nouvelle voie d'accès à une formation existante)

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Bordeaux.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Junia ;
- Vu le rapport établi par Xavier OLAGNE (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean-Richard LLINAS (expert auprès de la CTI, corapporteur), Muriel MAHE (experte auprès de la CTI), Gérard LE BIHAN (expert auprès de la CTI), Khaled CHETEHOUNA (expert auprès de la

CTI), Roland PRELAZ DROUX (expert international auprès de la CTI), Lucie ALMERAS (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 janvier 2025 ;

- Entendus : Messieurs Alexandre RIGAL, Directeur Général de Junia, et Aymeric GILLET-CHEVAIS, Directeur exécutif Opérations Académiques et Innovation Pédagogique.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école des hautes études d'ingénieur – JUNIA, sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école des hautes études d'ingénieur – JUNIA, sur le site de Lille	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école des hautes études d'ingénieur – JUNIA, sur le site de Châteauroux	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école des hautes études d'ingénieur – JUNIA, sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, sur le site de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, sur le site de Lille	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, spécialité paysage, sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, spécialité paysage, sur le site de Lille	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, sur le site de Bordeaux	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne d'une injonction : transmission du nouveau projet stratégique au plus tard le **15 juillet 2025**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

L'école établira un rapport intermédiaire selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2027**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI, à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Finaliser et faire approuver un nouveau projet stratégique qui décline les ambitions visées en matière de transitions, permette d'assurer le redressement financier et la pérennité du fonctionnement pédagogique de l'établissement ;
- Revoir la formulation des statuts pour garantir plus précisément le nombre minimal de représentants des élèves et personnels au conseil d'administration ;
- Mener à terme le processus de fusion des trois établissements, notamment en termes d'organisation et d'interfaçage des domaines de professionnalisation, de communication et de vie étudiante. Mettre en œuvre un plan d'actions adapté pour développer la notoriété de Junia ;
- Diversifier les ressources propres, en particulier en matière de recherche et d'innovation, et explorer toutes les possibilités de mutualisations avec l'Université Catholique de Lille ;
- Rationnaliser l'offre de formation notamment en cycle préparatoire pour la rendre plus claire et plus cohérente afin de lever les confusions entre les notions de cycle (préparatoire/ingénieur) et de bachelor/master ;
- Réaliser une analyse détaillée de l'évolution des recrutements étudiants et en tirer une stratégie de développement cohérente et réaliste au niveau national et à l'étranger ;
- Revoir l'organisation et la dénomination des instances de pilotage des formations de façon à améliorer leur lisibilité, leur fonctionnement opérationnel et le bouclage des actions de progrès ;
- Augmenter le taux de participation des élèves aux enquêtes qualité et systématiser l'exploitation des résultats ;
- Finaliser et déployer la démarche compétences jusqu'à l'évaluation des acquis en s'assurant de sa bonne appropriation par l'ensemble des acteurs ;
- Revoir le contenu et les modalités de rédaction et d'évaluation des rapports de fin d'étude pour assurer une cohérence avec les exigences de compétences attendues en fin de cursus ingénieur ;
- Développer le taux de poursuite en thèse dans l'ensemble des formations ;
- Réfléchir à l'intitulé des diplômes pour ne plus mettre en avant que l'identité de Junia.

Pour le diplôme de l'école des hautes études d'ingénieur - JUNIA

- Réaliser les recrutements prévus d'enseignants chercheurs sur le site de Châteauroux afin de satisfaire aux exigences de R&O en matière d'encadrement ;
- Renforcer les échanges entre les sites de Lille et de Châteauroux.

Pour le diplôme de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA

- Rationnaliser l'offre des domaines en développant les modularités et transversalités, y compris avec les autres spécialités.

Pour le diplôme de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA sur le site de Bordeaux

- Finaliser les conventions de partenariats avec les laboratoires du site afin d'assurer l'ancrage recherche des équipes d'enseignants chercheurs locales ;
- Mettre en œuvre les recrutements prévus d'enseignants et d'enseignants chercheurs au fur et à mesure de la montée en effectifs de façon à garantir à tout moment un taux d'encadrement conforme à R&O.

Pour le diplôme de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA

- Renforcer la formation à et par la recherche en FISA ;
- Améliorer l'insertion professionnelle (taux de cadres, égalité salariale femmes/hommes).

Pour le diplôme de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, spécialité paysage

- Décloisonner le fonctionnement de la spécialité en établissant des synergies avec les autres formations ;
- Développer l'implication des enseignants chercheurs de l'école dans la formation pour atteindre le niveau spécifié dans R&O ;
- Assurer une meilleure cohérence entre les objectifs visés de la formation, le niveau de positionnement à Bac+5 et les débouchés professionnels des diplômés.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'école des hautes études d'ingénieur – JUNIA	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, spécialité paysage	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2025.

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Françoise DELPECH, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Yoann GALLO, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Philippe STOLTZ, Timothée TOURY et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 11 février 2025.

Le rapporteur principal
Xavier OLAGNE



Le secrétaire greffier

MADrancourt

La présidente

Claire PEYRATOUT



**Complément de décision n° 2025/01
relatif à l'accréditation de
Junia
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômés suivants :

Ingénieur diplômé de l'école des hautes études d'ingénieur – JUNIA, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Lille.

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Lille.

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Lille

Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Bordeaux.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par **Junia** ;
- Vu la note de synthèse établie par Xavier OLAGNE membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 septembre 2025,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission donne **un avis favorable** à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les trois diplômés d'ingénieur de JUNIA suivants :

- Diplôme d'ingénieur de l'école des hautes études d'ingénieur- JUNIA, sur le site de Lille
- Diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur de l'agriculture – JUNIA, sur le site de Lille
- Diplôme d'ingénieur de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, sur le site de Lille.

La Commission donne **un avis défavorable** à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour **le Diplôme d'ingénieur de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, sur le site de Bordeaux.**

Complément de décision délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2025.

La présidente,

Claire PEYRATOUT



**Complément de décision n° 2025/01
relatif à l'accréditation de
Junia
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n°2025/01 concernant la transmission d'un nouveau projet stratégique.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par **Junia** ;
- Vu la note de synthèse établie par Xavier OLAGNE membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 octobre 2025.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 octobre 2025

La présidente,
Claire PEYRATOUT

